



communauté  
de communes

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 060-200066975-20250922-D2025\_072-AR

S<sup>2</sup>LOW

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 – 072

**Objet** : RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ADMINISTRATIF, POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN FORME DE L'AVIS DE LA CCSSO SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE SENLIS

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

**Vu** les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

**Considérant** la nécessité de recourir aux services d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage administrative, pour l'élaboration et la mise en forme de l'avis de la CCSSO sur le projet de PLU de la commune de SENLIS,

## DECIDONS

**ARTICLE 1** D'accepter la proposition de la société SIAMURBA sise, 6 boulevard du Général Leclerc, 91470 Limours en Hurepoix et signer un bon de commande, pour un montant de 3 800.00 € HT, soit un montant de 4 560.00 € TTC,

**ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

**ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

**ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- Société SIAMURBA.

Fait à Senlis, le 22 SEP. 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

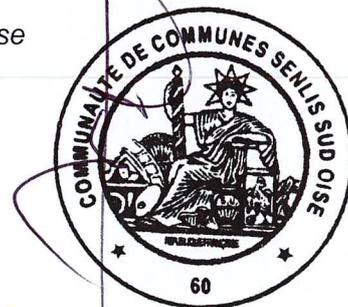
de la transmission en Sous-Préfecture le : 22 SEP. 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

de l'affichage le : 22 SEP. 2025

Guillaume **MARÉCHAL**

*Président de la Communauté de Communes  
Senlis Sud Oise*



CCSSO  
30 avenue Eugène Gazeau  
60300 SENLIS

A l'attention de Monsieur le Président

**DEVIS DU 22 SEPTEMBRE 2025**  
**Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage administrative**  
**Avis de la CCSSO sur le projet de PLU de la commune de SENLIS**

**Préambule**

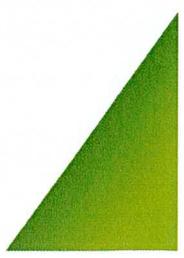
---

La CCSSO souhaite être assistée dans la définition du contenu et la formulation de l'avis communautaire sur le projet de PLU de Senlis, dans le cadre des trois mois de consultation des Personnes Publiques Associées.  
La CCSSO a décidé de retenir la société SIAMurba pour l'accompagner.

**1 - Les missions**

---

- **Prise de connaissance par SIAMurba des documents** : SRADDET, note de la CCSSO sur le SRADDET, projet de PLU de Senlis arrêté, avis de l'Etat sur le projet de PLU...
- **Mise à plat des attendus et des « alertes » émis par la CCSSO** :  
Par compétence (planification écologique, tourisme, développement économique, sécurité), détails sur les projets communautaires (superficie, périmètre, principaux éléments réglementaires, notice de présentation des projets si elles existent...) ; l'objectif est de vérifier si les caractéristiques et les faisabilités des projets de la CCSSO sont bien retranscrits dans les pièces du projet de PLU.
- **Organisation de 2 visio-conférences et d'une réunion de restitution**  
Une visio pour lancer la mission, une seconde pour présenter le courrier minute et une troisième pour la restitution
- **Finalisation du courrier pour approbation définitive**



## 2 – Durée de la mission

La mission s'achèvera avant la fin de période de consultation des 3 mois.

## 3 – Coûts des prestations

Missions	Coût HT
Prise de connaissance des documents et du contexte	1,5 j x 800€ = 1 200 €HT
Comparaison entre attendus de la CCSSO et contenu du PLU arrêté Finalisation du courrier pour approbation définitive	2,5 j x 800€ = 2 000 €HT
Préparation, participation et animation de réunions	3 u. x 200€ = 600 €HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 800 € HT</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 560 € TTC</b>

## 5 – Conditions de règlement

- **Modalités :**  
Paiement de 100% des honoraires à la remise du courrier.
- **Domiciliation bancaire :** Cette somme devra être réglée au compte suivant :

**bpi**france

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Bpifrance Financement

TITULAIRE DU COMPTE
SIAM 6 BOULEVARD DU GEN LECLERC 91470 LIMOURS

Bpifrance Financement
27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT CEDEX

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00001981745	40	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)

FR76	1835	9000	4300	0019	8174	540	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT
CODE BIC				CPMEFRPPXXX			

- Règlement à 30 jours
- Pénalités de retard au taux de 12 % annuel.

Accepté le .....

Par le Président de la CCSSO

Signature + cachet